



Amiens, le 1^{er} mars 2017

Communiqué de presse

Elections municipales complémentaires

Commune de LONG



Par arrêté préfectoral du 27 février 2017, les électrices et électeurs de la commune de LONG sont convoqués le dimanche 2 avril 2017 (et le dimanche suivant en cas de second tour) à l'effet de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire.

Dans le cas d'un second tour, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture d'Abbeville, sise 19 rue des Minimes.

Pour le 1^{er} tour :

Du jeudi 9 mars 2017 au jeudi 16 mars 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 excepté le jeudi 16 mars 2017 **jusqu'à 18h00**.

Pour le 2^{ème} tour :

Le lundi 3 avril 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le mardi 4 avril 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à **18h00**

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la sous-préfecture d'Abbeville :
03 22 20 13 24 ou 03 22 20 13 08